

MAIRIE
AUTHOISON
70190

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2024

Etaient présents : Jérémie DENOIX, Céline POISOT, Sylvain MONTEIL, Bruno MARINONI, Sébastien THOMAS, Jérôme MOUGIN, Fabrice GASNET, Raoul GAGLILOLO, Corine RENARD,

Absent excusé : Bruno DUCRET qui donne pouvoir à M. THOMAS

Absent : Jean-Baptiste CHOUET

La séance est déclarée ouverte à 20h00, M. Sylvain MONTEIL est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2024, à l'unanimité

LISTE DES AFFOUAGISTES 2024/2025

Le Conseil municipal, pour donner suite aux demandes d'inscription pour la répartition de l'affouage déposées en mairie, arrête, à l'unanimité, la liste des affouagistes pour l'exercice 2024/2025 comme suit :

BAUDOUIN Christophe	JACQUINOT Robin	RUF Jean-Christophe
BERTHOZ Pascal	KETTERLIN Michel	TARRAPEY Bernard
BERTHOZ Samuel	LALANCE Laurence	TARRAPEY Frédéric
BEUCHEY Etienne	LALANCE Lionel	THEVENOT Alain
CHENUT Patricia	MALAVAUZ Enora	TROUTIER Christian
CHEVIET Alexandre	NOEL Alexis	TROUTIER Francis
GRILLOT Chloé	POINSOT Claude	TROUTIER Julien

La présente liste des affouagistes 2024/2025 est arrêtée à 21 feux,

La Taxe d'affouage reste fixée à 50 € la portion,

MODIFICATION DU REGLEMENT D'AFFOUAGE

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les modifications qu'il souhaite apporter au règlement général d'affouage, notamment dans l'annexe 4 : Engagement du bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare approuver, à l'unanimité, les modifications apportées au règlement général d'affouage, notamment dans l'annexe 4 : Engagement du bénéficiaire, et approuve sa diffusion aux affouagistes dès l'exercice 2024/2025.

ACTIVATION DU DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE PARCELLE ZC17

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du courrier de Maître Christophe BELLARD de Besançon qui informe la commune de la vente de la parcelle boisée enregistrée sous le numéro cadastral - section ZC n°17 lieudit AUX LAVIERES de 1ha 36 a 70 ca sur le territoire de la commune.

M. le Maire propose aux conseillers d'activer le droit de préférence de la commune conformément aux dispositions des articles L331-24 et suivants du Code forestier,

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'activer le droit de préférence de la commune pour l'acquisition de la parcelle ZC 17 et sollicite Maître BELLARD pour obtenir toutes les informations relatives à cette vente.

Avec 9 voix pour et 1 abstention.

Vu pour être publié le 20 novembre 2024,

Le Maire,

